

PROCÈS-VERBAL DU COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES
14 AVRIL 2026

Etaient présents ou représentés :

- ANZANELLO Camille, Gestionnaire de l'ED Galilée
- AUSONI Christian, Responsable de l'EUR PNGS M&CS
- BESSIS Natacha, Directrice de l'ED Galilée
- BETOULE Alice, Représentante des doctorants ED Érasme
- BRUN Nicolas, Représentant des doctorants ED Érasme
- CARON-MARILLAT Sandrine, Coordinatrice des écoles doctorales
- GIROD Séverine, Responsable du pôle études doctorales
- HASSOUNI Khaled, Vice-Président de la commission recherche
- LÉPINE Alexandra, Directrice de la recherche (invitée)
- MARGAT Aurore, Directrice de l'EUR SlePS
- RIGOT Sandra, Directrice de l'ED Érasme
- SAVIGNAC Emmanuelle, Directrice adjointe de l'ED Érasme
- SOUMIGRAY Cynthia, Gestionnaire de l'ED Érasme

Ordre du jour :

- 1) Informations générales,
- 2) Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 5 février 2026,
- 3) Nouvelle enquête des doctorants en 1^{ère} et 3^{ème} année,
- 4) Approbation du calendrier des inscriptions 2026 à 2030,
- 5) Point sur les abandons de fait des doctorants,
- 6) Résultats enquêtes sur les formation doctorales 2024-2025,
- 7) Catalogue des formations doctorales 2026-2027
- 8) Point sur le portfolio des compétences
- 9) Point sur les évènements,
- 10) Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h11 par Khaled Hassouni, Vice-Président de la Commission recherche.

1) Informations générales

➤ Retour du Conseil d'administration du 20/02/2026 à Bobigny et du 13/03/2026 à Villetaneuse :

Le compte financier de l'université a été voté et jugé sincère. Le rectorat prend note des efforts de l'université pour réduire son déficit de 8 millions d'euros. SPN dispose de 3 mois pour proposer un budget rectificatif.

➤ Retour de la commission recherche :

La commission recherche du 24 mars 2026 a attribué des subventions pour l'organisation de manifestations scientifiques :

- 3 000 € pour les Doctorales de la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication, organisées du 8 au 10 juin 2026
- 2 000 € pour la conférence EACSL « Computer Science Logic », organisée du 23 au 27 février 2026
- 500 € pour « Le Salon des Arts Ménagers », organisé le 3 avril 2026
- 1 500 € pour l'évènement « Topological and Extremal Properties of Combinatorial Structures », organisé du 6 au 18 juillet 2026

Par ailleurs, une subvention de 500 € a été attribuée pour une publication scientifique correspondant à un ouvrage collectif aux Presses Universitaires de Rennes.

La commission recherche a examiné la création de l'unité de recherche AIMOKA, composée de 3 chercheurs, pour une durée de 4 ans renouvelable.

➤ Réglementation sur les directions d'Unités de recherche :

Une nouvelle réglementation relative aux directions d'unités de recherche a été mise en place :

- Nombre de DU adjoint en adéquation avec l'effectif de l'unité de recherche
- Prise en compte des personnels BIATSS dans les effectifs des unités (hors personnels recrutés sur contrats de recherche)
- Possibilité de dérogation sur demande à la CR qui tiendra compte des situations particulières
- La réglementation s'applique pour les prochaines demandes (pas de rétroactivité)
- Une fiche mission de direction adjointe d'unité de recherche sera à signer
- Lorsqu'il y a un seul directeur, il peut se faire représenter par un membre permanent de l'unité de recherche
- Effectif de 35 ou plus : 2 directions adjointes
- Effectif entre 10 et 34 : 1 direction adjointe
- Effectif inférieur à 10 : pas de direction adjointe

Natacha Bessis s'interroge sur l'identité du rédacteur de cette fiche.

Khaled Hassouni indique qu'elle sera rédigée par la direction de l'unité de recherche.

Natacha Bessis demande ensuite comment sera établie cette fiche dans le cas d'une unité relevant de deux tutelles.

Khaled Hassouni précise que les deux tutelles devront se concerter afin de parvenir à un accord.

➤ Appel Carnot :

Les Carnot ont pour but d'encourager et soutenir les liens de l'université avec le monde socio-économique. Les unités de recherche peuvent soit émarger à un Carnot de site et un Carnot national thématique, soit émarger à 2 Carnot de site si cette unité de recherche se trouve sur 2 sites différents. Le consortium du Carnot doit justifier de 2,5 millions d'euros par an de contrat direct non aidés avec des entreprises, des associations, des fondations, etc. Les unités de recherche sont encouragées à émarger à des Carnot en privilégiant le projet de Carnot de site porté par le PUI CY dont SPN pourrait bientôt devenir membre fondateur.

➤ Retour réunion des membres de l'alliance SPC – Chaire SHS de l'Île-de-France :

L'alliance Sorbonne Paris Cité s'est réunie afin de discuter des projets déposés par l'alliance à l'appel chaire en sciences humaines et sociales de la région Île-de-France. Deux projets avaient été proposés par SPN : un projet de Camille Martinerie (PLEIADE) et un projet de Marie-Clotilde Eude (IRIS). L'alliance SPC a décidé de ne soumettre que le projet de Camille Martinerie qui est plus centré sur la région.

➤ Gratification de stage :

Toutes les demandes déposées lors de la seconde session ont été satisfaites. Il est cependant noté que le LIPN a déposé moins de candidatures que les années précédentes en raison du déménagement dans le nouveau bâtiment. Il est proposé de garder en mémoire ces circonstances exceptionnelles et d'en tenir compte dans la répartition des soutiens l'année prochaine.

➤ Résultats du concours « Ma thèse en 180 secondes » :

Dans le cadre du concours Ma thèse en 180 secondes organisé par l'Alliance Sorbonne Paris Cité,

Séverine Girod indique que trois doctorants ont participé à la phase de sélection du 31 mars :

- Nolwenn Droumaguet (ED Erasme), en sciences de l'éducation
- Laurie Sitbon (ED Erasme), en droit privé
- Ignace Il Yapi (ED Galilée), en sciences pour l'ingénieur

Ignace Il Yapi a obtenu le 1^{er} prix du jury et Laurie Sitbon le prix du public, leur permettant une qualification pour la finale régionale du 9 avril 2026.

Lors de cette finale régionale, Ignace Il Yapi a obtenu le 2^e prix du jury et est qualifié pour la finale nationale, qui se tiendra le 28 mai à Lille.

Khaled Hassouni s'interroge sur la possibilité d'inviter les lauréats à présenter leurs travaux dans le cadre du Collège des Écoles Doctorales.

Alexandra Lépine indique que cela est envisageable, à la fois au CED, au conseil des DU et à la CR. Les lauréats sont également invités chaque année à la journée de rentrée des doctorants.

➤ Retour sur la réunion avec le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis peut soutenir des projets génériques dans le cadre de l'appel à projet d'établissement (APE) de la commission recherche. 2 types de projets feront l'objet de cet appel, à savoir :

- APE expérimental : qui cible des projets nécessitant l'acquisition d'équipements scientifiques et/ou la mise en œuvre d'expérimentations, d'enquêtes ou d'études de terrain nécessitant des frais de fonctionnement importants
- APE non expérimental ne nécessitant pas l'acquisition d'équipements scientifiques, et des frais de fonctionnement importants

➤ Retour sur la rencontre avec les vice-présidents de l'Université Paris 8 et Université Cergy.

Des échanges ont été conduits par le VP CR avec les vice-présidents des universités Paris 8 et Cergy. Pour l'Université Paris 8, les discussions ont porté sur des propositions de collaboration dans les domaines des sciences de l'éducation et de l'intelligence artificielle. S'agissant de l'Université de Cergy, les échanges ont porté sur plusieurs questions en vue d'identifier des modalités de coopération renforcée.

➤ Point sur la documentation scientifique :

Khaled Hassouni fait un point sur la documentation scientifique. Il souligne la nécessité, dans un contexte de contrainte budgétaire marqué par une forte augmentation des coûts de la documentation scientifique, de veiller à la remontée des besoins des doctorants afin de permettre leur prise en compte dans les arbitrages à venir.

Emmanuelle Savignac informe le Collège de l'existence de la plateforme OPERAS, une initiative européenne dédiée à la science ouverte, qui regroupe différents supports de publication, et à laquelle participe notamment le Campus Condorcet. Elle suggère l'organisation d'une rencontre entre le Collège et cette plateforme, celle-ci constituant un intermédiaire important en matière de coûts et de frais de publication.

Nicolas Brun s'interroge sur une éventuelle cessation des abonnements à la documentation scientifique par le CNRS.

Khaled Hassouni précise que la politique actuelle du CNRS consiste à encourager fortement les personnels des laboratoires à déposer systématiquement leurs travaux sur la plateforme HAL. Il indique que cette orientation sur la science ouverte a été parfois mal comprise et a conduit une partie

des personnels à publier sur des plateformes demandant des frais de publication élevés. Il conclut en soulignant la nécessité de mieux encadrer ces dépenses.

➤ Cellule Intégrité Scientifique autour du RIS :

Le besoin d'appui au référent intégrité scientifique et de coordination avec la Commission de la recherche a été remonté lors de différentes discussions. Il est proposé de créer un groupe de travail interne à la Commission de la recherche interagissant avec le référent intégrité scientifique. Les membres de la commission proposés pour intégrer ce groupe de travail sont Dominique LEDOUX, Bénédicte HAAS et Catherine FABREGOULE.

➤ Atelier de la donnée - Campus Condorcet :

Il y a une attente de la communauté de recherche concernant la mise en place d'un nouveau projet structurant, associant l'ensemble des disciplines, y compris les sciences dites « dures », dans un contexte faisant suite à l'abandon du projet *atelier de la donnée de Seine-Saint-Denis* qui associait SPN à l'Université Paris 8 et l'école d'ingénieur Sup Méca.

➤ Groupes de travail HR excellence for research :

Les groupes de travail ont été mis en place et une première réunion du comité du pilotage s'est tenue le 16 mars 2026. Les rapports d'analyse préliminaires des pratiques et des écarts avec la Charte européenne du chercheur seront envoyés aux pilotes le 24 mars 2026. La communauté des chercheurs sera consultée entre mi-mai et fin juin. Il est important d'encourager et de motiver les personnes à participer et répondre au questionnaire. Le taux de réponse est en effet un critère clé dans le processus d'évaluation par le jury mis en place par la commission européenne.

➤ Fête de la science :

Des réflexions sont en cours sur les dates pour la fête de la science. Il est pour l'instant proposé le mardi 6 octobre sur le campus de Villetaneuse et le jeudi 8 octobre sur le campus de Bobigny.

➤ Éléments d'orientation scientifique de la recherche au sein de l'Université :

Le rapport HCERES a souligné l'absence de politique de recherche lisible à l'échelle de l'établissement. Le ministère souhaite des universités avec une identité claire et visibles sur leur territoire. Le COMP, en cours de rédaction, sera discuté à la Commission recherche et avec les partenaires institutionnels. Il repose sur trois axes : (i) structurer un environnement scientifique exigeant, (ii) articuler ancrage territorial et international, (iii) valoriser la pluridisciplinarité.

L'objectif de structurer un environnement scientifique exigeant et attractif repose sur :

- La consolidation des forces clairement identifiées dans l'évaluation HCERES, le développement et l'accompagnement de nos recherches et plus particulièrement les thématiques sur lesquelles nos équipes sont reconnues à l'international (sanctuariser le soutien à nos unités, prioriser les recrutements d'enseignants-chercheurs sur des critères d'excellence en recherche, financer des décharges de service d'enseignement pour les EC nouvellement recrutés et/ou porteur de projets collaboratifs) ;
- L'intensification et la structuration de nos partenariats avec les ONR (DGG, augmentation du nombre / renforcement des unités en cotutelle) ;
- L'amélioration de l'accompagnement des chercheurs au quotidien (stabilisation de la direction de la recherche, extension de l'approche qualité au sein de la DR en étendant le périmètre de la labellisation ISO9001) ;
- Assurer un niveau de pratiques aux standards européens en termes de gestion des ressources humaines et d'évaluation de la recherche (HRS4R, CoARA).

L'objectif 2 est de conjuguer ancrage territorial / structuration de la recherche sur le nord-francilien et ouverture à l'international :

- Engagement dans la structuration de l'écosystème académique sur le territoire Francilien, et plus particulièrement nord-francilien, dans un dialogue avec les universités du territoire que sont l'Université Paris 8 et l'Université de Cergy en s'appuyant sur des instruments comme la MSH-Paris Nord, l'Établissement Public du Campus Condorcet et le PUI CY transfer) ;
- Soutien aux projets et actions de recherche structurants pour la Région Île-de-France et/ou émanant des problématiques du territoire nord-francilien (fléchage des projets d'établissement et de contrats doctoraux du CED, politique forte de soutien aux actions de recherche structurantes au niveau francilien) ;
- Ancrage au territoire à travers une politique active de diffusion de la culture scientifique (SAPS) ;
- S'appuyer sur l'alliance Uninovis qui représente une réelle opportunité pour organiser et développer nos partenariats européens ;
- Maintenir les campagnes de professeurs invités afin de donner la possibilité aux équipes de SPN de constituer des consortia pour répondre à des appels à projets européens et internationaux ;
- Encourager la politique de bourses au mérite et co-financement de contrats doctoraux menée au sein des écoles doctorales ;
- Travailler sur la montée en puissance de l'accompagnement des porteurs de projets européens notamment ERC ;
- Soutenir une politique active en matière de science ouverte et données.

Le 3^e objectif est de valoriser la pluridisciplinarité de SPN à travers :

- La reconduction des structures fédératives de recherche en leur donnant plus de lisibilité (problématiques interdisciplinaires bien identifiées, champs de recherche interdisciplinaires) ;
- Le pilotage des recherches interdisciplinaires plus lisibles (mise en place des appels à projets sur des thématiques interdisciplinaires par exemple les transitions numérique, énergétique, écologique, sociétale, ...)

De la formation par la recherche comme levier structurant (maintien d'un très haut niveau de financement en termes de contrats doctoraux, soutien de la continuité dans l'offre de formation Licence-Master-Doctorat).

Emmanuelle Savignac souligne, à ce sujet, les dynamiques de rapprochement entre certains établissements, en particulier entre la MSH Paris Nord et l'Université Paris 8, fortement ancrée en sciences humaines et sociales.

Sandra Rigot indique que l'École doctorale Erasme a accueilli des représentants de cette alliance lors d'un conseil et que plusieurs enseignants-chercheurs, notamment en économie-gestion, y sont impliqués.

Emmanuelle Savignac ajoute que les initiatives liées à UNINOVIS commencent à être progressivement identifiées.

Alexandra Lépine informe le Collège que Sorbonne Paris Nord a été lauréate, en tant que partenaire, d'un MSCA doctoral network en physique (Athanasios Laliotis et Gabriel Dutier du LPL) permettant le financement de contrats doctoraux. Le LPL (Laurent Vernac) est également partenaire d'un ERA quantique.

Natacha Bessis s'interroge sur les modalités des appels à projets des contrats doctoraux du Collège, en soulignant que l'obligation d'impliquer deux laboratoires dans une même thèse n'est pas explicitement mentionnée.

Khaled Hassouni indique qu'il convient de conserver une approche ouverte, en soulignant que l'interdisciplinarité peut être mise en œuvre au sein d'une même unité de recherche citant notamment l'exemple de l'unité PLÉIADE qui est fortement pluridisciplinaire.

Natacha Bessis évoque un cas particulier de projet impliquant deux laboratoires distincts, dont l'un ne souhaite pas apparaître formellement dans la direction de thèse pour des raisons politiques, bien que la dimension pluridisciplinaire soit avérée.

Khaled Hassouni indique ne pas y voir d'objection, sous réserve que l'interdisciplinarité du projet soit clairement démontrée en cas de besoin. Par ailleurs, il rappelle que la formation par la recherche constitue un levier structurant, impliquant le maintien d'un niveau élevé de financement des contrats doctoraux ainsi que le soutien à la continuité des parcours Licence–Master–Doctorat.

Christian Ausoni évoque les critiques relatives au taux de réussite en licence ainsi qu'au faible taux de poursuite d'études entre la licence et le master.

Cynthia Soumigray présente des données concernant les doctorants pour l'année 2025-2026 : sur 59 doctorants inscrits à l'ED Érasme, 25 ont obtenu leur master au sein de l'établissement.

Sandra Rigot précise que ce taux de poursuite dans la continuité Licence–Master–Doctorat varie sensiblement selon les disciplines.

Camille Anzanello indique que, pour l'ED Galilée, sur 62 doctorants inscrits en première année, 17 sont titulaires d'un master de SPN, auxquels s'ajoute un ingénieur.

Khaled Hassouni s'interroge sur la possibilité de disposer de données comparatives à l'échelle nationale sur les trois dernières années.

Alexandra Lépine indique que ces données sont difficiles à collecter.

Emmanuelle Savignac estime toutefois qu'un accès à des données à l'échelle francilienne pourrait être envisagé.

Natacha Bessis souligne que le faible taux de poursuite en doctorat s'explique également par les contraintes de financement et le nombre limité de places disponibles.

➤ Retour des conseils de chaque école doctorale :

La journée transversale des sciences s'est tenue le vendredi 10 avril 2026 au bâtiment George Sand. À cette occasion, quatre conférences ont été proposées :

- « Jumeaux numériques en santé : enjeux, définitions et problématiques éthiques », présentée par Brigitte Seroussi, professeure d'informatique biomédicale à Sorbonne Université (LIMICS), directrice du projet SN@SU et médecin de santé publique à l'hôpital Tenon (AP-HP) ;
- « Les matériaux quantiques topologiques : du graphène aux isolants topologiques », présentée par Jean-Noël Fuchs, directeur de recherche au CNRS (LPTMC, Sorbonne Université) ;
- « Per- and Polyfluoroalkyl Substances (PFAS) : When Dr. Jekyll meets Mr. Hyde », présentée par Marie-Pierre Krafft, directrice de recherche à l'Institut Charles Sadron (CNRS, Strasbourg) ;
- « Les sciences infirmières : une discipline au carrefour des savoirs pour penser la complexité du soin », présentée par Aurore Margat, directrice du LEPS et de l'EUR SiePS à l'Université Sorbonne Paris Nord.

Les deux écoles doctorales envisagent l'organisation, pour l'année prochaine, d'une conférence co-portée, accompagnée d'une réflexion commune sur les thématiques à retenir.

Alice Betoule souligne l'intérêt de renforcer la dimension pluridisciplinaire de cet événement, en rappelant que son attractivité actuelle repose en partie sur l'attribution des ECTS.

Natacha Bessis suggère également d'élargir le périmètre de cette journée afin de mieux refléter l'ambition de développer des projets scientifiques communs.

Alexandra Lépine fait état de retours globalement positifs de la part des doctorants concernant cet événement.

Alice Betoule propose par ailleurs de valoriser davantage, à cette occasion, les contrats doctoraux du CED.

Khaled Hassouni exprime le souhait, dans le même esprit, de renforcer la transversalité à l'échelle du doctorat.

Natacha Bessis propose d'inscrire ces éléments à l'ordre du jour d'une prochaine séance du CED.

Nicolas Brun formule un retour positif sur la journée, notamment quant à la qualité des échanges.

Sandrine Caron-Marillat observe toutefois que, malgré une bonne participation, les échanges lors des discussions sont restés limités.

Emmanuelle Savignac souligne l'importance d'encourager les doctorants à s'impliquer davantage dans ce type d'événement, qui constitue un cadre propice à l'entraînement à la communication scientifique.

Natacha Bessis insiste enfin sur la nécessité de mobiliser plus largement les enseignants-chercheurs, au-delà des seuls directeurs d'unités.

Concernant les actions relatives à l'intelligence artificielle, un groupe de travail dédié à cette thématique est souhaité.

Emmanuelle Savignac indique qu'une réflexion est néanmoins engagée, notamment à travers l'organisation récente d'un séminaire consacré à l'intelligence artificielle.

Natacha Bessis exprime le souhait de constituer un groupe de travail dédié à cette thématique.

Sandrine Caron-Marillat rappelle qu'aucun retour n'a été donné suite à une précédente proposition en ce sens.

Khaled Hassouni souligne l'absence d'actions structurées de l'établissement sur cette question.

Natacha Bessis précise que, lors de la précédente initiative, il avait été envisagé de constituer un groupe de travail interne à l'école doctorale Galilée avant de rejoindre une dynamique plus large à l'échelle de l'université, démarche qui n'a finalement pas abouti.

Khaled Hassouni informe le Collège de l'organisation prochaine d'une journée consacrée à l'intelligence artificielle, prévue le 6 mai 2026.

Les formations HDR vont être repensées. Suite aux demandes des ED, la CR a proposé de confier ces formations à des intervenants internes à l'Université. Il est notamment envisagé d'associer François-Xavier Fort, professeur de droit public, et Alexandra Lépine, directrice de la recherche, à l'élaboration du curriculum. Il est proposé la mise en place d'un groupe de travail dédié aux formations HDR afin d'identifier les thématiques à développer.

2) Approbation du projet de PV de la séance du 5 février 2026

Votants : 12

Pour : 12

Le procès-verbal de la séance du 5 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

3) Nouvelle enquête des doctorants en 1ère et 3ème année

Séverine Girod présente le contexte ayant conduit à la mise en place d'une nouvelle enquête à destination des doctorants de première et de troisième année, les dispositifs précédents n'ayant pas permis d'obtenir un nombre suffisant de retours. Cette démarche vise à adapter les questionnaires aux différentes étapes du doctorat, afin d'éviter l'envoi d'une enquête identique à l'ensemble des doctorants chaque année. Elle indique également qu'un lien test de l'enquête a été transmis avec l'ordre du jour. Cette enquête a été testée par les gestionnaires des écoles doctorales, la coordonnatrice des écoles doctorales ainsi que le directeur adjoint de la recherche. Elle ajoute que ce dispositif pourra être ajusté dans les années à venir.

Sandrine Caron-Marillat précise que la nouvelle enquête comporte des questions spécifiques selon l'année d'inscription, notamment en première et en troisième année, en particulier sur le comité de suivi individuel (CSI). Elle souligne que l'objectif est également de proposer une enquête plus concise. Elle rappelle que cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de la qualité, avec pour objectif d'augmenter le taux de réponse et d'obtenir des retours plus exploitables.

Alice Betoule s'interroge sur l'éventuelle spécificité des enquêtes selon les écoles doctorales.

Sandrine Caron-Marillat indique que certaines questions pourront être adaptées aux spécificités de chaque école doctorale, citant notamment des exemples propres aux écoles doctorales Galilée et Érasme.

4) Approbation du calendrier des inscriptions 2026 à 2030

Séverine Girod présente le calendrier des inscriptions 2026 à 2030. La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) souhaite avoir un calendrier global pour les 5 années à venir compte tenu du fait que les dates ne changent pas.

Inscriptions :

Date limite pour l'ouverture d'un dossier de primo-inscription : 1^{er} décembre

Date limite d'inscription en première année de doctorat (hors inscriptions dérogatoires soumises à l'approbation de la direction de l'ED et du VP CR) : 15 décembre

Réinscriptions :

Ouverture des dossiers des doctorants sur la plateforme : 1^{er} avril

Date limite de réinscription en doctorat : 15 novembre

Votants : 12

Pour : 12

Le calendrier des inscriptions 2026-2030 est approuvé à l'unanimité.

5) Point sur les abandons de fait des doctorants

Séverine Girod informe le Collège que plusieurs doctorants ont dépassé la date limite d'inscription sans avoir finalisé leur réinscription et ne répondent plus aux sollicitations de l'établissement. L'inscription en doctorat doit être renouvelée à chaque année universitaire. À défaut, le dossier est classé en abandon. Aucune interruption d'inscription n'est autorisée au cours du cursus doctoral. Elle détaille les modalités de classement en abandon :

- En cas d'abandon à l'initiative du doctorant, celui-ci doit être formalisé par l'envoi d'un courriel officiel permettant d'enregistrer la demande ;
- En cas de refus de poursuite d'encadrement par la direction de thèse, lorsque cette position est partagée par le Comité de Suivi Individuel (CSI), le classement en abandon est acté ;
- En cas de désaccord entre la direction de thèse et le CSI, notamment lorsque le CSI est favorable à une réinscription et que le doctorant souhaite poursuivre son doctorat, une procédure de médiation est engagée afin de rechercher une solution adaptée.

S'agissant des doctorants qui ne donnent plus suite à aucune sollicitation, elle propose un classement en abandon à l'initiative du Pôle études doctorales pour non-réinscription. Ce classement interviendrait à l'issue d'une procédure de relance en trois étapes : à l'ouverture des inscriptions, avant la date limite, puis dans les dix jours précédant la clôture des réinscriptions, avec la direction de thèse et la direction de l'unité en copie.

Khaled Hassouni rappelle que l'obligation de réinscription annuelle est inscrite dans la charte du doctorat de l'Université.

Cynthia Soumigray évoque le cas d'un doctorant ayant interrompu son parcours depuis 2015 et souhaitant reprendre en vue d'une soutenance.

Sandra Rigot précise qu'il s'agit d'un cas extrême, la majorité des situations concernant des doctorants revenant après une interruption de deux à trois ans, et s'interroge sur la conduite à tenir.

Séverine Girod indique que le classement en abandon pour non-réinscription s'appliquerait, tout en laissant la possibilité d'un réexamen par l'école doctorale en cas de justification d'empêchements majeurs.

Sandra Rigot s'interroge sur les conséquences de ce classement, notamment sur le maintien du doctorant dans la plateforme.

Séverine Girod précise que le doctorant resterait référencé, avec un statut d'abandon permettant d'assainir la base de données.

Sandra Rigot souligne la nécessité de clarifier la nature de cet abandon (définitif ou non) et alerte sur les risques d'interprétation en cas de reprise de contact. Elle insiste sur le fait qu'une telle décision ne devrait pas reposer sur une seule personne mais relever d'une instance collégiale afin d'éviter toute incertitude réglementaire.

Khaled Hassouni interroge les pratiques des écoles doctorales dans ces cas.

Sandra Rigot indique qu'elles procèdent actuellement au cas par cas, avec relances auprès du doctorant et de la direction de thèse et qu'en l'absence de réponse la situation est assimilée à un abandon.

Séverine Girod mentionne également les difficultés liées aux courriers non distribués en cas de changement d'adresse.

Christian Ausoni suggère l'introduction d'un statut « désinscrit » dans la plateforme.

Séverine Girod précise que ce statut n'existe pas à ce jour.

Khaled Hassouni rappelle que la réglementation impose une inscription annuelle et qu'une interruption de plus d'un an ne permet pas la poursuite du doctorat. Dans ce cas, seule une nouvelle inscription en première année est envisageable, avec éventuellement une réduction de la durée de thèse.

Alexandra Lépine précise que cette nouvelle inscription implique un changement de sujet de thèse. Elle propose de reporter ce point à une prochaine séance afin d'élaborer un cadre réglementaire plus clair, rappelant que la décision de classement en abandon relève du Vice-président de la Commission recherche par délégation de la Présidente de l'Université. Elle souligne qu'en l'état actuel, un doctorant non réinscrit à l'issue de l'année universitaire est considéré en situation d'abandon de fait, et que les dérogations d'inscription hors délai ne sont possibles que durant l'année universitaire en cours.

Khaled Hassouni propose d'intégrer dans le nouveau texte la mention selon laquelle, à l'issue de la période dérogatoire, le doctorant est considéré en situation d'abandon de fait.

Camille Anzanello rappelle les difficultés qui seront liées à l'impossibilité de procéder à des régularisations avec la mise en place de la plateforme PÉGASE.

Séverine Girod précise que le troisième cycle ne sera pas concerné par cette plateforme dans l'immédiat.

Khaled Hassouni souligne qu'il doit néanmoins être possible de prévoir des modalités de régularisation.

Sandra Rigot insiste sur la nécessité de sensibiliser les directeurs de thèse à l'importance de veiller à la réinscription des doctorants.

6) Résultats enquêtes sur les formations doctorales 2024-2025

Séverine Girod présente les résultats des enquêtes relatives aux formations doctorales pour l'année 2024-2025. 35 formations ont été évaluées, avec un taux de retour des enquêtes de 29 %, représentant 339 répondants, dont 141 doctorants de l'ED Érasme et 207 doctorants de l'ED Galilée.

- 97 % de satisfaction concernant l'ambiance générale des formations ;
- 91 % de satisfaction quant à l'adéquation des formations aux attentes ;
- 90 % des répondants déclarant recommander les formations suivies ;
- 92 % des répondants se déclarent satisfaits de la capacité d'écoute et de la disponibilité des formateurs ;
- 93 % expriment leur satisfaction quant au respect des objectifs et des contenus pédagogiques ;
- 5 % d'insatisfaction concernant l'organisation générale des formations (planning, volume horaire) ;
- 6 % d'insatisfaction relative aux conditions matérielles.

L'offre de formation se répartit entre 32 formations en présentiel, 11 formations en distanciel et 7 formations en format hybride, mobilisant un total de 44 formateurs. Ces résultats ont permis

d'alimenter l'élaboration du catalogue des formations doctorales pour l'année 2026-2027. L'enquête relative aux formations 2025-2026 est actuellement en cours.

7) Catalogue des formations doctorales 2026-2027

Séverine Girod indique que, pour l'année 2025-2026, le taux de présence aux formations se situe entre 60 % et 70 %.

Khaled Hassouni s'interroge sur les modalités d'attribution des ECTS en cas d'absence partielle à une formation.

Séverine Girod répond que les ECTS sont attribués au prorata du temps de présence. À titre d'exemple, pour une formation de six heures, une participation de trois heures correspond à l'attribution de 1 ECTS. Des formations relatives à la rédaction de CV, au networking et à l'utilisation de LinkedIn, ainsi qu'une formation intitulée « préparer et réussir un entretien d'embauche », sont en cours de mise en place. Le catalogue sera enrichi par de nouvelles propositions, notamment un module international dédié à la préparation à la mobilité des doctorants et un atelier de conseil pour la recherche d'entreprise.

Khaled Hassouni demande quels services de l'Université sont en charge de ces formations.

Séverine Girod répond qu'il s'agit du service Valorisation, Orientation, Insertion des Etudiants (VOIE).

Emmanuelle Savignac indique qu'à l'occasion d'un conseil de l'ED Érasme, une réflexion a été engagée sur l'évolution de certaines formations. Elle rappelle que le catalogue de formation est élaboré par chaque école doctorale et soumis à son conseil. Elle propose le développement de formations portant sur le vécu du doctorat, notamment pour répondre aux problématiques d'isolement, ainsi que la construction d'un curricula autour de la thématique « apprendre à devenir manager », incluant des éléments relatifs au droit du travail. Elle souligne la nécessité de respecter le cadre réglementaire imposant le caractère transversal (non disciplinaire) des formations doctorales, ainsi que l'importance de prendre en compte les retours des doctorants afin d'améliorer l'offre de formation.

Alice Betoule attire l'attention sur la charge temporelle que représentent ces formations dans le déroulement de la thèse et invite à prendre en compte cette contrainte au côté des enjeux budgétaires, dans les réflexions sur l'évolution du catalogue.

Aurore Margat évoque le fait que certains doctorants perçoivent certaines formations comme peu utiles pour leur thèse. Elle rappelle néanmoins l'obligation de suivre les formations prévues, celles-ci participant à la fois à la formation à la recherche et à la professionnalisation des doctorants.

Alice Betoule propose la mise en place d'une enquête sur les formations en précisant qu'une démarche en ce sens est en cours au sein du conseil des doctorants.

Sandrine Caron rappelle l'impossibilité d'intégrer des formations disciplinaires dans ce cadre.

Nicolas Brun s'interroge sur l'origine de cette contrainte.

Alexandra Lépine précise qu'elle découle de la réglementation nationale relative au doctorat.

Emmanuelle Savignac insiste sur la distinction entre les formations internes proposées dans le cadre du doctorat et celles organisées par les laboratoires, ainsi que sur leurs modalités respectives de reconnaissance.

Khaled Hassouni rappelle l'évolution du doctorat vers une formation davantage professionnalisante et transversale.

Nicolas Brun propose d'ouvrir des formations de remise à niveau pour les doctorants qui en exprimeraient le besoin.

Khaled Hassouni indique que ce type de dispositif existe déjà au sein de l'ED Galilée.

Séverine Girod précise que ces besoins peuvent également être pris en compte dans le cadre des formations externes.

Emmanuelle Savignac conclut en rappelant que la ligne directrice de l'offre de formation demeure étroitement liée à l'activité de recherche du doctorant.

8) Point sur le portfolio des compétences

Séverine Girod présente l'avancement des travaux relatifs à la mise en place d'un portfolio des compétences à destination des doctorants. Elle rappelle le calendrier des groupes de travail : le 21 janvier 2026 (GT1), le 8 avril 2026 (GT2) et le 18 mai 2026 (GT3). Ce dispositif vise à accompagner les doctorants dans l'identification et la valorisation de leurs compétences transférables en vue de leur employabilité et qu'il ne doit pas être assimilé à une simple checklist ni à un journal de bord.

Le premier groupe de travail a porté sur la définition des objectifs du portfolio, l'identification du public cible ainsi que l'élaboration de premières trames, avec une organisation en sous-groupes par école doctorale. Il a été retenu que le portfolio s'adressera aux doctorants de première année à compter de la rentrée 2026-2027, avec une première mobilisation envisagée environ six mois après le début de la thèse. Il sera intégré dans le cadre du comité de suivi individuel (CSI) à partir de la deuxième année. Le dispositif reposera sur des trames spécifiques à chaque école doctorale, accompagnées d'un document de cadrage commun et d'un référentiel des compétences.

Séverine Girod fait également état des échanges menés avec le Service universitaire pédagogique (réunions des 6 février et 11 mars) ainsi qu'avec l'OPENLAB le 17 mars. Les discussions avec Frédérique Pelletier ont porté sur la construction d'un référentiel en lien avec le RNCP, tandis que celles menées avec OPENLAB ont concerné la présentation de l'outil Karuta amené à être remplacé par Cofolio à l'automne. Elle évoque enfin des perspectives de renforcement du dispositif, incluant le financement d'un développement interne et la mise en place d'actions de formation à destination des doctorants et des encadrants (ateliers, tutoriels).

Le deuxième groupe de travail, tenu le 8 avril 2026 (matin pour l'ED Galilée et après-midi pour l'ED Érasme), a été consacré à la construction d'un référentiel de compétences en lien avec le RNCP. Il a été rappelé qu'un portfolio des compétences ne constitue pas un journal de bord. Des trames de référentiels ont été proposées pour chaque école doctorale. Le troisième groupe de travail, commun aux deux écoles doctorales et prévu le 18 mai 2026, permettra de finaliser les documents structurants du dispositif (référentiel, lettre de cadrage et trames).

Séverine Girod souligne la nécessité de renforcer l'implication des doctorants dans les travaux, en tant que principaux concernés, et indique qu'il sera fait appel à des testeurs. Elle précise également qu'il conviendra de désigner des pilotes ainsi qu'un responsable du suivi du dispositif.

Natacha Bessis insiste sur la nécessité de clarifier le cadre du portfolio, notamment son caractère obligatoire ou facultatif, ainsi que ses modalités d'utilisation par les doctorants et les encadrants, en

particulier dans le cadre du CSI et en vue de la soutenance. Elle souligne également l'importance d'adapter l'outil aux spécificités disciplinaires de l'École doctorale Galilée et propose de recourir à des doctorants « bêta-testeurs » avant son déploiement.

Emmanuelle Savignac appuie la nécessité d'un cadre clair tout en soulignant l'importance de préserver une grande souplesse d'usage pour les doctorants.

Séverine Girod précise que la lettre de cadrage sera commune aux deux écoles doctorales.

Khaled Hassouni s'interroge sur l'utilité du dispositif en l'absence de caractère obligatoire.

Natacha Bessis répond qu'il s'agit avant tout d'un outil mis à disposition des doctorants pour valoriser leurs compétences.

Aurore Margat souligne que le portfolio permet au doctorant d'identifier les compétences acquises et celles restant à développer. Elle mentionne l'exemple du LEPS, où un dispositif similaire est déjà en place, et qui permet de formaliser les réalisations, les ressources et les axes de progression. Elle ajoute que cet outil peut contribuer à lutter contre le syndrome de l'imposteur.

Emmanuelle Savignac insiste sur la nécessité de concevoir un outil non coercitif, favorisant une démarche réflexive volontaire.

Natacha Bessis confirme que l'objectif est de proposer un cadre incitatif sans rendre le dispositif obligatoire.

Khaled Hassouni souligne néanmoins l'intérêt d'une évaluation conjointe par le doctorant et l'encadrant afin d'identifier les acquis et les axes de progression.

Aurore Margat précise qu'un portfolio de compétences n'a de valeur que s'il est incitatif et intégré à une démarche d'échange, notamment dans le cadre du CSI, sans nécessairement donner lieu à une validation formelle.

Natacha Bessis insiste sur le fait que ce portfolio doit être recommandé sans constituer une condition de réinscription.

Khaled Hassouni partage cet avis et souligne la nécessité d'en démontrer l'utilité.

Alice Betoule s'interroge sur l'articulation entre le portfolio de compétences et le CSI.

Emmanuelle Savignac précise qu'il s'agit de deux outils distincts : le CSI porte sur l'avancement de la thèse, tandis que le portfolio vise à objectiver les compétences acquises dans le cadre du travail de recherche.

Alice Betoule soutient l'idée de ne pas rendre le portfolio obligatoire.

Khaled Hassouni préconise l'émission de recommandations sans caractère contraignant.

Emmanuelle Savignac propose que le portfolio soit encouragé dans le cadre du CSI sans en faire un élément d'évaluation et suggère d'éviter l'usage du terme « recommandations » afin de ne pas introduire d'ambiguïté.

Natacha Bessis propose d'utiliser plutôt le terme « inciter » afin de favoriser sa discussion lors du CSI.

Christian Ausoni suggère enfin d'envisager l'introduction de ce type d'outil dès les niveaux licence et master.

9) Point sur les événements

Sandrine Caron-Marillat indique que la cérémonie de remise des diplômes est prévue le 22 mai 2026. Les inscriptions à cet événement sont actuellement en cours. La journée scientifique de l'ED Galilée aura lieu le 29 mai 2026.

Natacha Bessis indique que, pour cette édition, Mamadou Traoré, maître de conférences à l'Institut Galilée, rejoint la liste des membres du jury. Elle précise qu'une conférence consacrée à la fertilité masculine et féminine sera organisée à cette occasion. Plusieurs prix seront décernés lors de cette journée, dont un prix du poster ainsi que trois prix supplémentaires, répartis entre les trois pôles de l'ED Galilée : MathSTIC, Physique-Matériaux et Biologie-Médecine-Chimie. Elle précise enfin que le prix du poster fera l'objet d'un vote ouvert à l'ensemble des participants, y compris les doctorants.

10) Questions diverses

Cynthia Soumigray présente les évolutions relatives au dispositif de contrat doctoral en situation de handicap. Un classement est établi à l'échelle de l'établissement, impliquant la mise en place d'un calendrier d'attribution au niveau du CED.

Séverine Girod indique que, conformément aux recommandations ministérielles, les appels à candidatures ne peuvent pas cibler explicitement les contrats doctoraux en situation de handicap, une telle mention étant susceptible de constituer une discrimination. Elle rappelle par ailleurs que l'ED Érasme compte déjà deux contrats de ce type.

Alexandra Lépine précise que la procédure prévoit un classement au niveau de l'établissement, avant transmission au niveau national, où 30 contrats doctoraux sont ouverts aux doctorants en situation de handicap.

Les écoles doctorales proposent de fixer la date limite de transmission des dossiers au 30 avril 2026 afin de permettre leur classement et leur transmission à la présidence pour signature.

Khaled Hassouni informe le CED du départ de Séverine Girod de la direction de la recherche vers la fonction de directrice administrative de l'UFR Sciences de l'information et de la communication à compter du 4 mai 2026. Il la remercie pour sa contribution au cours des quatre années passées au sein de la direction de la recherche.

La séance est levée à 12h22.